



Arrêté du Maire n° 2020/ 006839

OBJET : Réservation de deux places de stationnement au n°48 rue Sainte Anne, le mardi 19 mai 2020, pour l'entreprise SIMON de Saint-Pair-sur-Mer, chargée d'exécuter des travaux chez M. et Mme POULIQUEN Robert, Domicilié à Saint-Pair-sur-Mer 48 rue Saint-Anne.

Le Maire de SAINT-PAIR-SUR-MER

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L131-4.

Vu le code de la route et notamment les articles R.36, R37 et R225.

Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière.

Vu la demande de l'entreprise SIMON de Saint-Pair-sur-Mer au 1 Lotissement de la Baie de Scissy, sollicitant 2 places de stationnement face au n°48 rue Sainte-Anne, pendant la durée des travaux à effectuer chez M. et Mme POULIQUEN Robert,

ARRETE

Article 1^{er} : L'entreprise SIMON de Saint-Pair-sur-Mer est autorisée à stationner sur 2 places de stationnement face au n°48 rue Sainte Anne de 7h30 à 12h30, le mardi 19 mai 2020,

Article 2 : Pour la sécurité des piétons et la circulation, la matérialisation et la signalisation seront mises en place par les Services Techniques Municipaux.

Article 3 : Les infractions aux dispositions suivantes et du code de la route seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée et transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne, à :

- . M. le Commandant du Commissariat de GRANVILLE,
- . M. le Chef de Service de la Police Municipale de SAINT-PAIR-SUR-MER,
- . M. le Chef de corps du centre de secours de GRANVILLE,
- . M. le Responsable des services techniques municipaux,
- . L'entreprise SIMON de Saint-Pair-sur-Mer

Fait à SAINT-PAIR-SUR-MER,
Le jeudi 14 mai 2020

Le Maire

Guy LECROISE

